

# POLITIQUE FRANCE

## Les pôles de compétitivité se cherchent encore

Créées en 2005, les 71 entités restent **TRÈS HÉTÉROGÈNES** et peinent à rivaliser à l'international.

Par **CLAUDE JAY**

Il devait être l'un des leviers de la compétitivité française en matière d'innovation. Ils devaient tisser des liens entre universités, laboratoires et entreprises tout en soutenant à l'international les industries de pointe. Créés en 2005 sous le gouvernement de Dominique de Villepin, les 71 pôles de compétitivité peinent pourtant, trois ans après, et présentent un bilan mitigé.

Trop nombreux, mauvais gouvernance, financement

peu adapté ? Pour l'heure, il n'est toujours pas question de changer le dispositif. La phase « 2.0 » (2009-2011) a reconduit la dotation globale de 1,5 milliard d'euros et les 13 pôles qui n'ont pas atteint leurs objectifs ont obtenu un an de sursis. À ce jour, l'État a ainsi soutenu à hauteur de 830 millions d'euros (sur un financement public total de 1,3 milliard) 645 projets représentant 3,6 milliards de dépenses en recherche et développement (R&D).

À terme l'objectif est de faire preuve de plus d'exigence et d'augmenter la part des financements privés (ainsi que celle des collectivités locales ne cesse

Pour l'heure, il n'est pas question de changer le dispositif. La phase « 2.0 » (2009-2011) a reconduit la dotation globale de 1,5 milliard d'euros.

aux « plates-formes d'innovation » localisées pour améliorer l'attractivité des entreprises, et les pôles devront signer d'ici à juin des contrats de performance et s'engager sur des objectifs triennaux. Sur tout,

d'augmenter). 150 millions d'euros du Fonds unique interministériel (le financement - de l'État) doivent être réservés

comme l'a annoncé le Premier ministre en septembre dernier, les PME sont invitées à mieux associer les capital-risqueurs et les « business angels » pour « transformer les projets de R&D en produits ou services commercialisables ». En clair, construire ce fameux pont de recherche et production, qui fait toujours défaut.

### ■ TROP DE BUREAUCRATIE

Reste à savoir si cela suffira. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre et à l'origine de la création des pôles en novembre 2004, ne mâche pas ses

mots. « Le bilan est clairement positif par rapport à l'idée de départ. Mais opération à engendrer une dynamique territoriale plus active que la dynamique nationale. » Bref, si les collectivités locales ont joué le jeu, « le gouvernement ne porte pas suffisamment le projet au niveau national ». D'une part, la gouvernance souffre d'une « bureaucratie trop lourde ». Selon lui, les pôles, qui dépendent de plusieurs ministères de tutelle, doivent être portés par un « ministre leader du gouvernement ». D'autre part, ils sont « trop nombreux », critique Jean-Pierre Raffarin, qui préconisait en 2004 la création d'une quarantaine de pôles. « Je comprends le choix d'une phase de ratissage pour dynamiser les énergies mais les pôles ne doivent pas être prisonniers des territoires. Il faut désormais les regrouper par grand secteur », plaide-t-il, évoquant par exemple la pertinence d'un rapprochement entre MTA (Mobilité et transports avancés, Poitiers) et Moveo (Rouen) dans l'automobile.

Autre problème, les « limites financières des régions ». Les Caisses d'Épargne pourraient participer de manière inter-régionale, propose-t-il, renvoyant à la réforme Balladur. Enfin, à l'image des États-Unis (lire ci-contre), « il faut développer la logique d'entrepreneuriat et d'incubation au sein des universités ».

## Le modèle des Research Parks américains

Valérie Pécresse veut s'inspirer des États-Unis, où l'UNIVERSITÉ JOUE UN RÔLE MOTEUR DANS LA RECHERCHE.

Y A-T-IL UN modèle idéal de pôle de compétitivité ? Le centenaire du Comité France-Amérique a été l'occasion hier de poser la question. Apparus il y a vingt ans outre-Atlantique, les 145 Research Parks américains ont à ce jour créé 300.000 emplois directs et 1 million d'emplois en comptant l'impact indirect, selon Greg Deason, le président de l'Association of University Research Parks.

Alors qu'en France les réformes en cours visent à replacer l'université au cœur du système de recherche et à lui octroyer le rôle d'opérateur, les organismes

publics de recherche ayant vocation à devenir des agences de moyens (ce qui provoque l'ire des chercheurs qui craignent un pilotage de la recherche par le gouvernement), aux États-Unis, le débat a eu lieu dans les années 1990.

### ■ CULTURE D'ENTREPRISE

« Recherches privée et universitaire collaborent sur des programmes jugés importants par le gouvernement », explique Rock Davis, directeur du Cummings Research Park (Alabama). Depuis 1990, les universités gardent la propriété intellectuelle en cas de

découverte. Un schéma qui rejoint le principe de guichet unique pour les brevets dans la recherche publique instauré par Valérie Pécresse.

L'Agence nationale de la recherche (ANR), créée en France en 2007, qui finance des projets de recherche, s'inspire aussi du modèle américain. Rompus au « fund raising » (collecte de fonds) et bénéficiant de droits d'inscription élevés, les universités américaines développent la culture entrepreneuriale et jouent le rôle d'incubateurs.

« Les professeurs d'université sont souvent conseillers scientifiques dans le privé ou

deviennent créateurs d'entreprises », relève Greg Deason.

Un modèle difficilement transposable en France aujourd'hui. « Il ne faut pas révoir, hier recherche académique et industrie est difficile. Les questions de transfert technologique se posent à chaque niveau de la recherche », estime Jean-Claude Guibert, directeur de la valorisation du CEA et du pôle Minatex (qui abrite le pôle de compétitivité Minalog). Selon lui, le « modèle ultime » est, à l'image de Minatex, « un campus innovant au cœur d'un parc technologique, piloté par un opérateur fort ». C. J.

## DÉPÊCHES

**BUDGET.** Les députés ont adopté le collectif budgétaire 2009. Le texte, outre les baisses d'impôt exceptionnelles, prévoit également le financement des mesures en faveur de l'outre-mer. Des crédits d'un montant de 243 millions d'euros, qui aggraveront d'autant la prévision de déficit budgétaire, à 104,1 milliards d'euros au lieu des 103,8 milliards prévus dans le texte initial.

**GUADELOUPE.** La procédure d'extension de l'accord salarial conclu le 5 mars entre le LKP et certaines organisations patronales minoritaires est toujours en suspens. Hier, le Medef et l'Inseu se sont opposés à cette extension lors de la réunion de la Commission nationale de la négociation collective. Une nouvelle réunion devrait intervenir le 3 avril avant que le gouvernement décide ou non de l'extension.

**DIVERSITÉ.** La remise à Nicolas Sarkozy d'un premier rapport sur la « mesure de la diversité » par Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, prévue hier, est « reportée pour des raisons d'agenda ». Pour l'instant, aucune nouvelle date précise n'a été fixée.

## SOCIAL

# La France championne de l'absentéisme

Le réseau Entreprise & Personnel préconise notamment de TRAITER AU CAS PAR CAS LES ABSENCES INJUSTIFIÉES ET RÉPÉTÉES.

CEST TOUT À FAIT le genre de ligne au palmiers que l'on aimerait bien rayer. Non content de détener le titre de championne du monde du nombre de jours de congé, la France est également la championne mondiale de l'absentéisme dans les entreprises (\*), avec un taux de 4,5 %, hors congés parentaux, d'après les calculs des cabinets Procter&WaterhouseCoopers et Saratoga. La moyenne mondiale s'élève à 4 %.

« L'ampleur de l'absentéisme en France s'explique en partie par le poids de la fonction publique : les taux y sont plus élevés que dans le privé », note

une étude publiée par l'association Entreprise & Personnel. Selon cette étude, cette particularité tricolore, derrière laquelle se cachent notamment les retards et les absences non justifiées, ou encore les grèves, s'explique de différentes façons : être absent peut être un simple calcul de la part du salaire, lié à l'insatisfaction au travail, au stress, entre autres ; de conditions de travail insatisfaisantes peuvent également conduire à des absences injustifiées. Dans ce cas, la responsabilité de l'entreprise est clairement engagée. Insistant bien sur le fait qu'il

n'existe pas de solution idéale, une seconde étude publiée par Entreprise & Personnel dresse la liste des erreurs que les directions des ressources humaines doivent éviter pour réduire l'absentéisme dans leurs entreprises : stigmatiser les absentes régulières, se contenter d'ac-

4,5%

C'est le taux d'absentéisme en France (hors congés parentaux). La moyenne mondiale s'élève à 4 %.

tions coup de poing. Traiter l'absentéisme dans sa globalité serait notamment à proscrire. L'étude propose de chercher des solutions au cas par cas, de manier la carotte à la place du bâton, d'impliquer l'ensemble de la ligne managériale, les chefs de département ainsi que les professionnels de santé plutôt que de confier la gestion de ce problème, dont le coût est estimé en Europe à 2 % ou 3 % du PIB, à la seule direction des ressources humaines. F. PI.

(\*) Nombre de jours de travail perdus par rapport au nombre total de jours disponibles.



## PÉCRESSE TENTE DE RASSURER LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

FACE AU MOUVEMENT qui atteint toutes les composantes de l'université, Valérie Pécresse doit faire des pas au cas par cas. Jeudi soir, le ministre de l'Enseignement supérieur a tenu à rassurer les instituts universitaires de technologie (IUT), dont les deux tiers sont en grève ou bloqués (sur 116). Étudiants et directeurs de ces filières professionnalisantes craignent que la loi sur l'autonomie des universités (LRI) menace leur indépendance, voire leur avenir. Le nouveau système d'allocation des moyens des universités supprime en effet la dotation spécifique des IUT. Résultat : disposant désormais d'un budget global, les universités sont libres de le répartir quasi à leur guise et de décider de l'envolée à allouer à leurs IUT. Avec, selon le président de l'Assemblée des directeurs d'IUT (Adiut), Jean-François Mazoin, des risques de baisses de budget, donc de disparités entre universités, voire la mise à mal du caractère national des diplômés d'IUT.

### ■ LA SEMAINE DÉPRISÉE

Valérie Pécresse a proposé d'abord une réunion avec les présidents d'université et d'IUT de transformer la charte université-IUT en circulaire. Cette dernière a été envoyée hier à chaque université. La ministre a également précisé jeudi soir au Sénat que 10 millions d'euros seraient alloués aux IUT pour leur équipement grâce au plan de relance. De leur côté, les présidents d'université se sont engagés à « maintenir en 2010 les moyens financiers et humains des IUT au minimum au niveau de 2008 et 2009, à périmètre constant ». Des propositions qui ne satisfont ni les syndicats (le Snesup demande un décret) ni la coordination nationale des IUT, qui appelle à se joindre à la manifestation nationale des universités le 24 mars. C. J.